

AUTREVILLE INFOS

Août 2020

Edito - Les mots du maire



« Notre village est sale ! » Cette remarque, je l'entends parfois, trop souvent, prononcée par des habitants de notre commune. A cela je répondrai qu'effectivement, notre village est sale là où il n'est pas entretenu. La commune dépense chaque année plus de 24 000 € pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement du village. Les espaces publics sont nettoyés, débarrassés de leurs mauvaises herbes. Combien d'heures faudrait-il payer pour retirer ces herbes devant chaque maison ? Personnellement, je mets un point d'honneur à les enlever devant chez moi. Beaucoup d'autres habitants le font. Ce n'est hélas pas le cas de tout le monde, il suffit d'ouvrir les yeux. Plutôt que de demander ce que la commune fait pour moi, il conviendrait de se poser la question : « Que fais-je pour ma commune ? ». Retirer des mauvaises herbes le long de sa façade ou de sa partie de trottoir ne prend que quelques minutes. C'est cela, entre autres, être citoyen, être habitant d'Autreville. C'est notre espace de vie commun, nous devons toutes et tous en prendre soin. La loi d'ailleurs le prévoit. Faudra-t-il prendre un arrêté pour obliger chacun à nettoyer l'espace public devant chez lui, que l'on soit propriétaire ou locataire ? Je préfère compter, pour l'instant, sur la bonne volonté et l'esprit civique des Autrevilloises et des Autrevillois.

La question de la propreté se pose encore et toujours au sujet des déjections canines. Si la plupart des propriétaires de chiens ramassent les crottes de leur animal, certains ne respectent pas cette règle élémentaire de savoir-vivre, de politesse. Madame ou Monsieur ont un jardin mais préfèrent que leur chien se soulage sur l'espace public, de préférence devant l'école, la salle polyvalente ou la mairie ! Si un conseiller municipal ou moi-même sommes témoin d'un tel agissement, je promets un rapide retour à l'envoyeur de l'objet du litige ! Et je ne parle pas ici de cette personne qui est venue déposer des crottes de chien ou de chats volontairement dans les jardinières sur la fenêtre de la mairie ! Nous vivons une époque étrange... Que tout cela ne gâche pas notre été, soyons solidaires et fiers d'habiter Autreville.

Le maire – Jean-Jacques BIC

SOMMAIRE

PAGE 2 – L'INFORMATION DES HABITANTS

PAGE 3 – TRAVAUX DANS LA COMMUNE – CHANTIER JEUNES

PAGE 4 – CONTRAT AVEC EQIOM – CHAT LIBRE – MASQUES EN TISSU

PAGE 5 – NOUS AVONS TESTE POUR VOUS – EPISODE 1 : LA DECHETTERIE

PAGE 6 – INFOS DIVERSES – LA PAGE DES ECOLES

PAGE 7 – LE SIAMA NOUVELLE GOUVERNANCE

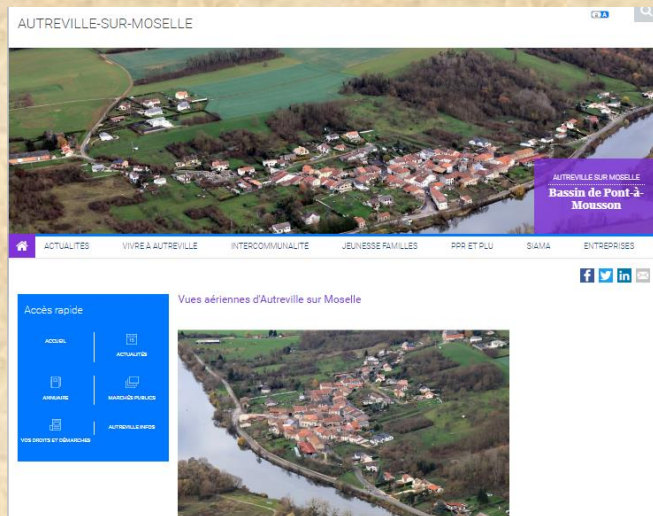
PAGE 7 – MISE EN LUMIERE – EPISODE 1 : ROBERT GERVASON ET LA BA 136

PAGE 8 – ANIMATION VILLAGE – LA FETE DES RETROUVAILLES LE 29 AOUT

L'INFORMATION DES HABITANTS

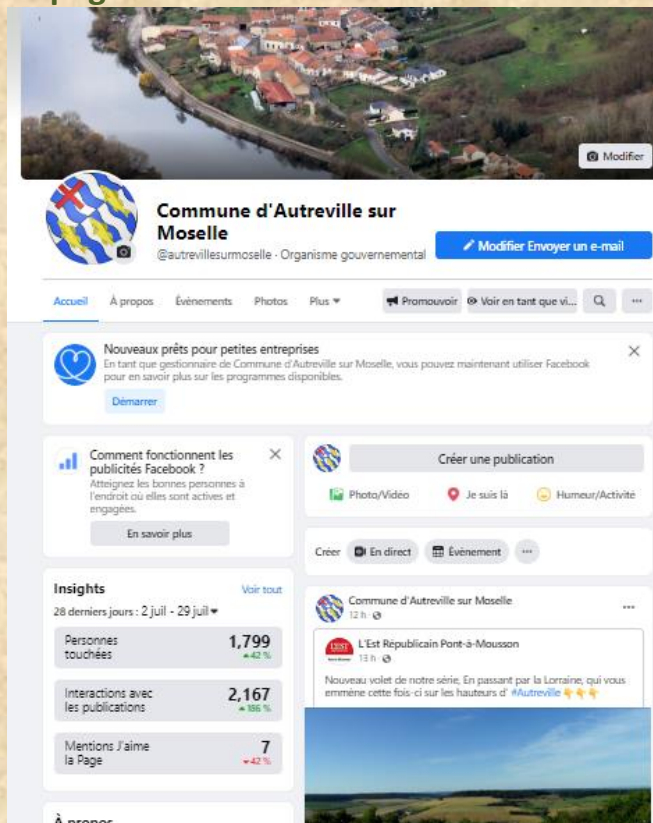
La démocratie participative passe par une information complète des habitants et une communication permanente entre les citoyens et la mairie. Pour cela, nous avons mis en place plusieurs outils.

Le site Internet de la commune



Régulièrement mis à jour, le site Internet www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr propose de nombreuses informations et documents en téléchargement. Vous pouvez y trouver tous les numéros d'Autreville Infos, l'ensemble des délibérations du conseil municipal ou du SIAMA, le PLU, un accès direct à Service Public pour l'ensemble de vos droits et démarches, ...

La page Facebook



Pour les amateurs de réseaux sociaux, la page Facebook www.facebook.com/autrevillesurmoselle/ est réactive. Les infos utiles, les événements sont publiés régulièrement et vous pouvez réagir ou commenter, communiquer avec les élus ou les associations. Evidemment, cette communication doit être polie, les propos mesurés et les polémiques mises de côté. Le maire est le modérateur de cette page et toute publication injurieuse sera immédiatement supprimée. Nous rappelons d'ailleurs que la mairie est ouverte les mardi et jeudi toute la journée et le maire accessible y compris sur son téléphone en cas de besoin pour répondre à toute question ou remarque.

L'application City Wall

CITYWALL
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityWall** puis sélectionnez votre ville

Disponible sur App Store Google Play

Financée par la commune, cette application pour smartphone ou tablette est gratuite. Elle est téléchargeable sur App Store ou Google Play. Cette application relaie les informations publiées sur Facebook, donne des infos urgentes (fuite d'eau, travaux en cours, ...) et envoie alors une notification. L'application City Wall vous permet également de communiquer avec la mairie. Vous pouvez signaler un désordre (nid de poule, panne d'éclairage, nuisance, ...) et être informé de la suite donnée à votre requête. Une application bien utile que nous vous conseillons si vous souhaitez être informé rapidement et que vous n'êtes pas adepte de Facebook.

Autreville Infos



Tout le monde ne va pas sur Internet pour s'informer. Le bulletin d'information papier, Autreville Infos, sera toujours distribué dans les boîtes à lettres au même rythme qu'auparavant, tous les 2 mois environ.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Conformément aux prévisions budgétaires, des travaux ont été effectués dans la commune ou sont d'ores et déjà programmés. Sur le site des étangs, la fauche des accotements et l'élagage des branches gênantes ont été effectués début juillet. Les nids de poules ont été rebouchés et une première portion de chemin a été réparée le long de la Moselle.



Les huisseries extérieures de l'école maternelle ont été remplacées début août de même que l'éclairage des salles de classe. Les huisseries de la salle polyvalente, portes et fenêtres, seront remplacées pendant les vacances de la Toussaint, lorsque l'accueil périscolaire sera fermé. De petits travaux de voirie sont prévus en automne ou dès la fin de l'été sur l'ensemble des rues de la commune (nids de poule, réparation d'avaloirs, de trottoirs, ...). Comme prévu, de plus gros travaux de voirie seront entrepris l'année prochaine, particulièrement rue du Talimé, rue du Planté ou rue du Sorbier.

CHANTIER JEUNES

Organisé par le Projet Educatif Local et la commune, un chantier de jeunes a entrepris la rénovation de l'aire de jeux située à proximité de l'école. Créée en 2010, elle avait besoin de retrouver un peu de lustre et surtout de nouveaux jeux pour les petits.



9 jeunes, encadrés par 2 animatrices et des bénévoles de 4 associations de la commune (AFR, Les Raisins, Animation Village et la Clé des Champs) ainsi que des membres du conseil municipal ont gratté, frotté, nettoyé, réparé, désherbé, lasuré bancs et balançoires. De nouveaux jeux ont été posés et une table de pique-nique entièrement rénovée avant son installation sur l'aire de jeux.



Tout le monde a beaucoup apprécié également les quatre repas préparés par les associations ! Merci aux jeunes, aux encadrants et bénévoles, au PEL et à la CAF qui financent ces initiatives. Ce fut une belle semaine, gaie, dynamique, ensoleillée. Le groupe a vraiment bien travaillé et cela donne envie de poser de nouveaux jeux. L'année prochaine ?

Margaux Royer, une jeune habitante d'Autreville qui a participé à ce chantier témoigne :

« Je suis super contente d'avoir participé au chantier à Autreville. J'ai appris à connaître d'autres personnes, l'ambiance était formidable. C'était la première fois que je participais à un chantier de jeunes et je regrette de ne pas l'avoir fait avant. L'année prochaine, j'aurai 18 ans et je ne pourrai plus participer. Du coup, je me suis inscrite aux cinq chantiers organisés par le PEL cet été. J'ai fait une fresque murale à Sainte-Geneviève, des marelles et peintures au sol à Morville, la mise en valeur d'un abri militaire à Sainte Geneviève. Ça, c'était très impressionnant ! Ce soir nous campons à Sainte Geneviève, beaucoup de rires en perspective ! »

CONTRAT AVEC EQIOM



La convention entre la commune et la société EQIOM (anciennement HOLCIM) concernant l'exploitation d'une carrière de sable et graviers aux étangs d'Autreville a enfin été signée. Initié en 2009, ce projet qui a reçu le feu vert de l'Etat à l'issue de l'enquête publique verra à son terme la création d'un nouveau plan d'eau à l'entrée du site. Les travaux devraient commencer en septembre. Ils seront discrets et n'apporteront pas de nuisances dans la commune.

Comme prévu dans la convention, la commune recevra dès cette année 52 000 € par an pendant 3 ans et se verra offrir le plan d'eau de Belleville situé en face d'Autreville, de l'autre côté de la Moselle.



Autreville depuis le plan d'eau EQIOM à Belleville.

Ce magnifique plan d'eau de 21 ha dont 14 ha en eau a été négocié à l'époque avec HOLCIM afin de sécuriser notre environnement. En effet une société de ferrailage située à Belleville avait prévu de l'utiliser pour faire du débardage de péniche ! A nous de voir ce que nous en ferons.

ASSOCIATION CHAT LIBRE

Tous les maires le savent : la prolifération des chats errants est un problème de taille, tant sur le plan sanitaire qu'environnemental. **Tout d'abord, que dit la loi ?** Il est interdit sous peine de poursuites et de

condamnation en justice d'euthanasier un animal qui n'est pas malade et c'est bien normal. Un maire peut toujours faire appel à une fourrière animale pour capturer ces chats errants mais ensuite ? Après capture, les chats sont stérilisés, vaccinés, identifiés aux frais de la commune puis relâchés sur le site où ils ont été capturés. **Ils appartiennent alors à la commune.**



Pour un maire, c'est une chance d'avoir une association « Chat Libre » dans sa commune. **En effet, l'association « Chat Libre » d'Autreville se charge de capturer les chats, de les faire stériliser, vacciner, identifier et tout cela à ses frais. Les chats sont ensuite la propriété de l'association qui les nourrit, les soigne, les surveille. Des comptes sont rendus chaque année à la commune qui donne une subvention très minime de 150 €.** Le conseil municipal peut constater avec le maire que l'hébergement prévu pour ces chats libres est propre, entretenu, régulièrement désinfecté. Des litières sont installées et vidées chaque jour.

Alors, je vous en prie, arrêtons d'incriminer ces chats et les bénévoles de l'association, cessons de nous en prendre à eux comme c'est parfois le cas. Les chats libres sont comptabilisés (3 par exemple à côté de la mairie). Ils ne se reproduisent pas. Les déjections trouvées dans les plantations ou les jardins proviennent la plupart du temps des très nombreux chats de propriétaires qui parfois ne sont ni stérilisés ni vaccinés voire abandonnés. Cessons de nous en prendre aux chats sans maîtres et à ceux qui s'en occupent, soyons tolérants et admettons que le problème des chats errants a été résolu à Autreville sans que cela coûte au contribuable. Souvenons-nous de la situation avant l'existence de l'association quand les chats errants se comptaient par dizaines ! Merci aux bénévoles de l'association « Chat Libre » d'Autreville !

ACHAT DE MASQUES EN TISSU

Au plus fort de l'épidémie de COVID 19, la commune a souhaité faire un effort important pour aider les habitants à se procurer des masques lavables et fiables. Là où d'autres communes en ont acheté un ou deux, la

municipalité d'Autreville en a acheté quatre par personne, disponibles dès la sortie du confinement le 11 mai.



Aujourd'hui, nous le voyons bien, l'épidémie n'est pas terminée et les précautions, les gestes barrière restent obligatoires. Tous les masques achetés par la commune n'ont pas été distribués puisque seulement un tiers des familles en ont demandés. Il est toujours possible d'en réclamer si vous n'en avez pas eu. Pour cela, il suffit de téléphoner à la mairie, au maire, de s'adresser à un conseiller municipal, de laisser un message par courriel autreville-sur-moselle@orange.fr ou par Facebook. Les masques vous seront remis à votre domicile en fonction de vos besoins dans la limite de quatre masques lavables par personne.

NOUS AVONS TESTE POUR VOUS : L'ACCES A LA DECHETTERIE

Vous l'avez peut-être constaté, l'accès aux déchetteries de Dieulouard et Pont-à-Mousson n'est plus libre mais se fait uniquement par réservation de préférence **sur le site Internet de la CCBPAM** ou par téléphone au **07.86.40.98.64**.

Nombre maximum de véhicules acceptés simultanément : 5

Veillez respecter les gestes barrière lorsque vous êtes dans l'enceinte de la déchetterie. Ne pas oublier de confirmer votre RDV en cliquant sur le lien se trouvant dans le mail qui vous sera transmis à la fin de la procédure de réservation svp.

	Juillet 2020, Semaine 31					Semaine suivante	
	Lundi 27	Mardi 28	Mercredi 29	Jeudi 30	Vendredi 31	Samedi 01	Dimanche 02
09:00						complet	Réserver
09:10						Réserver	Réserver
09:20						Réserver	Réserver
09:30						Réserver	Réserver
09:40						Réserver	Réserver
09:50						Réserver	Réserver
10:00					Réserver	complet	Réserver
10:10					Réserver	Réserver	Réserver
10:20					Réserver	Réserver	Réserver
10:30					complet	Réserver	Réserver
10:40					complet	Réserver	Réserver
10:50					Réserver	Réserver	Réserver
11:00	complet	complet	complet		complet	Réserver	Réserver
11:10	complet	complet	complet		complet	Réserver	Réserver
11:20	complet	complet	complet		complet	Réserver	Réserver
11:30	complet	complet	complet		complet	Réserver	Réserver
11:40		complet	complet		Réserver	Réserver	Réserver
11:50		complet	complet		Réserver	Réserver	Réserver
12:00						Réserver	

La procédure est simple. Rendez-vous sur le site de la CCBPAM <https://www.bassin-pont-a-mousson.fr/reservation-dechetterie-dieulouard.htm> puis cliquez sur le créneau qui vous intéresse. Vous aurez besoin de votre numéro de carte déchetterie et de votre immatriculation de véhicule. Lors de nos différents tests, nous n'avons pas eu d'attente, l'accès était fluide et l'accueil sympathique. Apparemment, certains horaires sont plus compliqués que d'autres.

Horaires déchetteries particuliers
A partir du lundi 27 juillet

Du Lundi au Vendredi
• 10h30 - 12 h
• 14 h - 18h

Samedi
• 09h - 12h30
• 13h - 17h

Dimanche
• 09h - 12h

Mardi
• Fermé à Pont-à-Mousson

Jeudi
• Fermé à Dieulouard

Bassin de Pont-à-Mousson
Communauté de Communes

Accès sur réservation uniquement via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet

Horaires déchetteries Professionnels
A partir du lundi 27 juillet

Du Lundi au vendredi
• 10h00 - 10h30
• 18h - 18h30

Mardi
• Fermé à Pont-à-Mousson

Jeudi
• Fermé à Dieulouard

Bassin de Pont-à-Mousson
Communauté de Communes

Accès sur réservation uniquement via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet

Nous avons demandé des explications sur cette nouvelle procédure. Plusieurs raisons ont été avancées par la CCBPAM. Au-delà des mesures liées à la COVID-19, ce dispositif doit éviter les files d'attente de véhicules jusque sur la route départementale. D'autre part, la déchetterie de Custines va fermer pour travaux et ses utilisateurs seront acceptés à Dieulouard. Cela explique cette nécessité de réguler l'accès par réservation jusqu'à la fin de l'année. En un mot : patience et continuez à utiliser la déchetterie !

Prochains articles à paraître dans la rubrique « NOUS AVONS TESTE POUR VOUS » : les médiathèques, le transport à la demande, la piscine.

INFOS DIVERSES



Etat de catastrophe naturelle : La commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse pour l'année 2019 auprès de la préfecture mais l'Etat n'a pas reconnu ce dispositif pour la commune d'Autreville en prenant en compte les données fournies par Météo France.

Fermeture de la mairie : la secrétaire de mairie prendra des congés du 11 août au 13 août inclus puis du 25 août au 3 septembre inclus. La mairie sera fermée pendant ces deux périodes. En cas de besoin, adressez-vous au maire ou aux adjoints.

Alerte sécheresse : le département de Meurthe et Moselle est placé en état de vigilance sécheresse. Certains usages de l'eau sont interdits ou limités.

SÉCHERESSE :
Le département de Meurthe-et-Moselle est en situation d'alerte renforcée

MESURES DE LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

-  Le lavage des véhicules est interdit hors des stations de lavage
-  Le remplissage des piscines privées et publiques est interdit hors raisons techniques ou sanitaires
-  Le nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, ...) est interdit sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
-  L'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport est interdit entre 9h et 20h
-  L'irrigation des cultures par aspersion est interdit entre 8h et 21h
-  La consommation d'eau des industries est réduite (conformément aux arrêtés préfectoraux en vigueur)

Taxe d'aménagement : Lorsqu'il dépose un permis de construire ou une déclaration de travaux, le pétitionnaire sera soumis à une taxe d'aménagement partagée entre la commune et le département. Cette taxe était compliquée à calculer et à anticiper dans son budget. Désormais un site permet en quelques clics de

calculer le montant de cette taxe en fonction de sa commune de résidence, à l'euro près :

www.taxe-amenagement.fr Une précision : ce calcul est payant (moins de 5 €).

LA PAGE DES ECOLES



La moitié des vacances est déjà passée. Dans un mois, les enfants retrouveront les bancs de l'école.

Le mardi 1^{er} septembre, le RPI accueillera 75 élèves répartis de la façon suivante :

- 23 élèves à Autreville dans la classe de Marie LEQUEVRE,
- 51 élèves à Millery avec 11 élèves de grande section, 9 CP et 6 CE1 dans la classe d'Anne-Marie BARDOT et 8 CE2, 8 CM1 et 8 CM2 dans la classe d'Aurélie HOCHART. Deux ATSEM seront présentes à temps plein. La première dans la classe de Marie LEQUEVRE, la seconde avec celle d'Anne-Marie BARDOT.

Dans un contexte COVID-19, la rentrée scolaire se fera sur des prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé, à savoir l'application des gestes barrières en permanence, partout, et par tout le monde (lavage des mains, distanciation physique dans les espaces clos, ventilation des classes, nettoyage et désinfection des locaux et matériels, port du masque si la distanciation ne peut être appliquée).

L'école maternelle occupe une place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves. Ce temps de scolarité établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. L'enjeu de formation centrale pour les enfants est « Apprendre ensemble et vivre ensemble » articulé autour des 5 domaines d'apprentissage (langage oral, écrit, mathématiques, activités sportives et artistiques).

Par conséquent, l'école maternelle assure une première acquisition des principes de la vie en société. Il revient donc à chaque parent de veiller à ce que leur enfant fréquente l'école de manière régulière, d'autant que l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans depuis la rentrée scolaire 2019.

Une réunion d'informations pour tous les parents aura lieu courant septembre pour présenter les différentes modalités d'apprentissage : choix des pratiques, du matériel, des jeux, des situations d'apprentissage, organisation de la classe, etc...

En cas de besoins, merci de me contacter par mail : ce.0540184g@ac-nancy-metz.fr

L'accueil périscolaire Bricoles et Galipettes ouvrira ses portes le lundi 31 août (renseignements et inscriptions auprès de Sandra DEHAYE à bricoles-galipettes@orange.fr). Le thème pour cette année « Je suis bien dans mon corps, bien dans ma tête, bien sur ma planète ». Une belle année en perspective !

SIAMA



Un des trois bassins de la station d'épuration d'Autreville

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Millery Autreville gère les eaux usées, les eaux pluviales et les eaux claires sur les deux communes. Depuis le 1^{er} janvier, le Bassin de Pompey a pris la compétence assainissement et à ce titre, six représentants de cette communauté de communes siègent au Conseil Syndical aux côtés des six conseillers d'Autreville-sur-Moselle. Le SIAMA poursuit donc sa mission avec une nouvelle gouvernance qui se mettra en place pour 6 ans. **Christophe PACHOUD, conseiller municipal d'Autreville, se présentera à la présidence. Il serait secondé par deux vice-présidents : David BLASIUS, 1^{er} adjoint de Millery et Jean-Jacques BIC, maire d'Autreville qui se présenteront à ces postes. Election en septembre.**

MISE EN LUMIERE : Robert GERVASON et sa passion des avions

La Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson gère, au titre de sa compétence Tourisme, le site de la Zone d'Accueil du Public de Rosières en Haye. Située au cœur de l'une des plus grandes centrales photovoltaïques d'Europe en lieu et place de l'ancienne base aérienne 136 à Rosières en Haye, elle accueille aujourd'hui un musée de l'énergie

photovoltaïque, un conservatoire de la BA 136 et un sentier thématique dédié à l'environnement et à l'historique de la base.

Robert GERVASON, ancien militaire de la BA 136 de Rosières a participé dernièrement au remontage d'un avion F100 qui sera exposé dans le musée de la base. Avec ses anciens camarades, il a participé au remontage pièce par pièce de l'appareil livré en morceaux.



De 1970 à 1976, Robert a travaillé sur F100, l'avion qui vient d'être remonté.

De 1977 à 1998, notre mécanicien a travaillé sur Jaguar dont un exemplaire a été remonté précédemment sur le site.

De 1970 à 1993, Robert GERVASON travaillait à l'atelier réacteur puis de 1993 à 1998 à l'escala aérienne, le service qui recevait les avions extérieurs à la base aérienne.



Le musée de l'énergie et le conservatoire de la BA 136 se visitent en s'adressant à l'Office de Tourisme communautaire de Pont-à-Mousson.

Bassin de Pont-à-Mousson Communauté de Communes		Tarifs	
ZAP Rosières en Haye		CCBPAM	Exterieur
Tarifs visite	- Ecoles primaires	Gratuit	30€ /groupe *
	- Ecoles primaires hors com-com (accueilant des enfants de la CCBPAM)	Gratuit	
	- Collèges	Gratuit	30€ /groupe *
	- Lycées	Gratuit	30€ /groupe *
	- Enseignement supérieur	Gratuit	30€ /groupe *
	- Associations / groupes représentatifs armée de l'air	Gratuit	30€ /groupe *
* groupe de 50 personnes maxi			
	- Groupe (moins de 20 visiteurs)	2,50€ par personne	
	- Groupe (entre 20 et 50 visiteurs maxi)	50€ par groupe	
	- Entreprises (location géode pour conférence, showroom, exposition.)	150€ la journée ou 75€ la demi-journée	

La CCBPAM propose des visites guidées uniquement pour les groupes d'un maximum de 50 personnes sur réservation au numéro suivant : 03 83 87 87 00

ANIMATION VILLAGE

L'accueil de loisirs organisé par l'AFR de Millery - Autreville a fonctionné cet été pendant deux semaines en juillet. Contraints par le respect des règles sanitaires, enfants et animatrices ont pu tout de même profiter de ces deux semaines de vacances. Des bénévoles de l'atelier céramique d'Animation Village peuvent en témoigner.



Marie-Françoise, Christine, Michel et Jean-Jacques ont animé un atelier de poterie avec les enfants. A partir de boules préparées à l'avance, les enfants ont modelé toutes sortes d'animaux ou de personnages. Petits et grands se sont tenus à cette activité toute une matinée. Les animatrices n'étaient d'ailleurs pas les dernières à travailler la terre !



Mises en couleur au moyens d'engobes (terres colorées), les œuvres ont été cuites dans le four de l'association à Autreville puis remises aux enfants.



FÊTE DES RETROUVAILLES

La 3^e édition de la fête de l'été organisée par l'AFR et Animation Village devait se tenir le 21 juin dernier. Elle a été annulée en raison de la crise sanitaire. Afin de ne pas passer l'été sans musique et sans rencontres, les communes d'Autreville et Millery travaillent avec l'ensemble des associations à préparer une fête des Retrouvailles le samedi 29 août.



Autour du concert proposé par Coffee Potes en fin d'après-midi, des animations pourront être proposées par les associations. Poterie avec Animation Village, mobs anciennes avec Les Raisins, les idées ne manquent pas.

Une prochaine rencontre va permettre de détailler le programme et l'organisation de cette fête qui devra tenir compte des mesures sanitaires obligatoires. Pour que chacun puisse en profiter malgré tout, nous ferons dans la simplicité. Des tables et des bancs, une buvette, des repas tirés du sac après le spectacle « Merci Léon », une scène ouverte, de quoi passer un bel après-midi et une bonne soirée. Vous serez avertis si cette fête est confirmée.

La fête des Retrouvailles se tiendra, si tout va bien, le samedi 29 août sur la base de loisirs aux étangs d'Autreville-sur-Moselle.



Fête de l'été 2019

Autreville *INFOS* – Août 2020

www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

www.facebook.com/autrevillesurmoselle/

Directeur de la publication : Jean-Jacques BIC

Rédacteurs : Mélanie ANDERSEN, Séverine DESSALLE, Laurent MULLER, Christophe PACHOUD et Jean-Jacques BIC

Merci à Marylène LAUTHE qui distribue nos publications.

Imprimé par nos soins

